

LA DEQUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ETRANGERS EN SUISSE

Claudio Bolzman

CEDIC, HES-SO, Genève

Communication à la Conférence internationale Metropolis,
Lisbonne,

2-6 octobre 2006

Données sur la Suisse

- Les étrangers constituent 26% de la force de travail en Suisse
- Ils sont surreprésentés dans certains secteurs de l'économie: hôtellerie-restauration (52%), construction (37%), industrie (32%), économie domestique (38%).
- Ils sont sous représentés dans l'administration publique (8%), l'enseignement (15%), les banques et assurances (17%), l'agriculture (8%).
- => surreprésentation dans les secteurs les moins qualifiés (à l'exception de l'agriculture) et sous représentation dans les plus qualifiés.

UNE DEQUALIFICATION SYSTEMATIQUE?

- Est-ce que ces données sont des indicateurs d'un déqualification systématique, à savoir que les étrangers occupent des emplois socialement au dessous de leur niveau de formation?
- La réalité est plus complexe. La déqualification est liée à un ensemble de facteurs.

La politique de recrutement de la main d'oeuvre

- En Suisse, la politique d'admission a été et est liée à l'origine géographique des migrants: préférence est donnée aux ressortissants européens et des Etats industrialisés
- Les travailleurs issus de ces pays obtiennent une autorisation de travailler et un permis de séjour assez facilement. Ils sont engagés sans difficultés par les entreprises dans des postes qui correspondent à leurs qualifications. Le chemin est bien plus difficile pour un ressortissant d'un pays tiers.

Le type d'autorisation de séjour

- En Suisse il existe un système complexe d'autorisations de séjour. Certains statuts offrent une égalité de traitement sur le marché du travail (permis C, B européens), d'autres placent le travailleur en situation de discrimination institutionnelle (permis B, L, N, F, sans papiers): 90% des permis N dans des emplois non qualifiés et 8% dans des emplois subalternes (Efionayi et Piguet, 2001)
- Un permis B a 4 fois moins de chances qu'un ressortissant suisse de faire partie des cadres supérieurs (Lévy et al., 1998)
- Au même niveau de formation et d'expérience, un permis C, touche un salaire 3,6 % inférieur à celui d'un travailleur suisse; 4,5% pour un permis B; 15% chez les anciens saisonniers et 45% en moins pour un requérant d'asile (Fluckiger, 2000).
- Etudiant du Sud: peu de chances de se faire embaucher à la fin de la formation=> acceptation des emplois précaires.
- Sans papiers: 15% d'universitaires et 15% de Bac. Aucune chance de trouver un emploi qualifié.

Le motif d'entrée en Suisse

- En Suisse, en 2004-2005, 33% des migrants sont venus avec un contrat de travail, 40% sont venus dans le cadre du regroupement familial, 14% dans le cadre de l'asile et le reste pour d'autres motifs (OFE, 2005).
- Uniquement les personnes entrées directement avec un contrat de travail ont des chances élevées d'obtenir un emploi correspondant à leurs qualifications. Les autres, notamment les conjoints venus par le regroupement familial et ceux dans le cadre de l'asile, ont très peu de chances de voir leurs qualifications reconnues. C'est en particulier le cas des femmes (Riano, 2006).

Les discriminations de la part des employeurs

- Plusieurs travaux ont mis en évidence qu'il existe des préjugés des employeurs à l'égard des ressortissants de certains pays qui affectent leurs chances de trouver un travail dans leur domaine, et parfois un travail tout court.
- Les ressortissants africains sont les plus concernés (Fluckiger, 2003; Bolzman, 2002; Menel, 2004), ainsi que les réfugiés (Bird, 2006).
- Sont également touchés les Turcs et les Albanais (Cf. Fibbi et al., 2003, méthode du testing).

Autres facteurs importants

- Le protectionnisme de certaines professions (médecins, dentistes, avocats, etc.) et la non reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger
- Le protectionnisme des emplois publics, réservés uniquement aux nationaux (police, fonctionnaires administratifs, etc.)
- Le manque de capital social d'une partie des étrangers, qui n'ont pas les réseaux (liens interpersonnels) nécessaires pour obtenir les soutiens utiles à l'obtention de certains emplois (Tribalat, 1995). Ce capital se tisse souvent lors de la période de formation post-obligatoire.

Discussion

- La déqualification est une réalité, en particulier pour certaines catégories d'étrangers.
- La politique migratoire a construit une représentation des ressortissants du Tiers monde et des Balkans comme « non intégrables » en raison de leurs différences culturelles. Cette image a contribué à la persistance des préjugés tenaces à leur égard de la part de la population en général et des employeurs en particulier, rendant difficile la valorisation de leur formation.

Discussion1

- Le système de permis tend à maintenir une fraction de la population étrangère dans des emplois précaires.
- Ce n'est pas un effet pervers de la politique migratoire, mais le résultat délibéré visant à sauvegarder la segmentation du marché du travail dans un contexte d'une plus grande précarisation de l'emploi.
- La nouvelle loi sur les étrangers votée le 24 septembre 2006 par le peuple est illustrative de cette tendance, qui exclut tout recrutement des extra-européens pour des postes non-qualifiés. L'augmentation des « sans papiers » est programmée. En même temps, on facilitera la venue des étrangers très qualifiés et leur embauche dans des secteurs de pointe.

Discussion2

- Dans le cadre de la globalisation, avec une concurrence internationale accrue, la lutte pour des Etats et des entreprises pour l'acquisition de compétences exceptionnelles s'intensifie et crée les conditions pour la circulation internationale des travailleurs qualifiés
- Mais le phénomène touche aussi les emplois non délocalisables, en particulier ceux liés au « care » et au tourisme, qui demandent une main d'œuvre moins qualifiée. Les restrictions des politiques migratoires permettent de canaliser une partie des travailleurs formés du Sud vers ces emplois.

Discussion3

- Si nous prenons le modèle classique de Portes (2000), nous pouvons conclure que la déqualification est liée à la combinaison de plusieurs facteurs:
 - - politique d'immigration d'acceptation passive, voire de refus
 - - Accueil discriminant par le marché du travail
 - -Présence d'une communauté ethnique composée de travailleurs manuels ou absence de communauté ethnique